

REPUBLIQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN	Arrondissement de STRASBOURG	
Nombre de Conseillers : 15	<i>Séance du</i> jeudi 5 septembre 2024	
Présents : 14	<u>Date de la convocation</u> :	<u>Président de séance</u> : W. DE VREESE
Procuration(s) : 3	20 août 2024	<u>Secrétaire de séance</u> : N. CAQUELIN
Absent(s) excusé(s) : 1		

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n° 23 /2024

Présents : M. Wilfrid DE VREESE, Mme Edith FOURNAISE, Mme Isabelle GRAFF, Mme Vanessa JACQUES, M. Daniel KOENIG, M. Lucas LETT, Mme Anne MARTIN, Mme Sylvie MEHN, M. Bernard PAULUS, Mme Marie-Josée STROH et M. David WEIL

Absent(s) excusé(s) : Mme Agathe DE VREESE, procuration faite à M W. DE VREESE, M. Denis GUILLEMOIS, Mme Anne SCHIFF dit SARMOIS, procuration faite à Mme Isabelle GRAFF, M. Pierre THUMANN, procuration faite à M David WEIL

Objet : **Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle école primaire et de l'atelier municipal avec l'aménagement paysager du site**

- Vu** la délibération du 23 novembre 2023 – n°29.2023 portant approbation du programme relatif au projet de construction d'une nouvelle école primaire et d'un atelier municipal avec l'aménagement paysager du site ;
- Vu** la délibération du 11 décembre 2023 – n°39.2023 portant lancement d'un marché public pour la désignation d'un maître d'œuvre pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire et d'un atelier municipal avec l'aménagement paysager du site ;
- Vu** le procès-verbal du jury de concours réuni le 29 août 2024 portant classement des candidats et proposition d'un lauréat ;

Par délibération en date du 11 décembre 2023, le Conseil Municipal s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire et d'un atelier municipal avec l'aménagement paysager du site.

Le jury de concours s'est réuni une première fois le 19 mars 2024 afin de présélectionner trois équipes pluridisciplinaires dont les mandataires sont WEBER et KEILING ; IDEAA Architectures ; LUCQUET Architectes Associés.

Les trois projets ont été rendus le 31 juillet 2024 et ont été analysés par le jury de concours réuni le 29 août 2024. Le jury a analysé les projets sur la base du programme de concours et les a appréciées au regard des critères suivants :

- Respect des objectifs et des contraintes du programme
- Insertion dans le site, qualité architecturale et paysagère du projet
- Respect des coûts et délais

Après analyse des prestations, le jury a procédé au classement des équipes suivantes :

- 1^{ère} position : Équipe LQ7 = IDEAA Architectures,
 - Architecte associé : KAUFFMANN & WASSMER
 - Paysage : Atelier MOKA



Accusé de réception en préfecture 067-216703637-20240905-40-2024-DE Date de télétransmission : 09/09/2024 Date de réception préfecture : 09/09/2024
--

2^{ème} position : Équipe AK3 = **Lucquet Architectes Associés,**
Paysage : **We-Scape**

3^{ème} position : Équipe ST7 = **WEBER et KEILING,**
Paysage : **Gabriel MILOCHAU**

M le Maire procède à la présentation du projet lauréat et met à la disposition du Conseil Municipal la libre consultation des prestations.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal souligne la nécessité d'entamer un dialogue avec le lauréat afin d'aborder les points d'attention relevés par le jury de concours.

Par ailleurs, compte tenu de la qualité et conformité au programme des prestations remises, le jury a validé le paiement des indemnités de concours.

Il est demandé au Conseil Municipal, au regard de l'avis émis par le jury, de désigner le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé du Maire ; **après avoir délibéré** ; à l'unanimité

DECIDE de nommer lauréat du concours de maîtrise d'œuvre le groupement représenté par le Cabinet IDEAA Architectures, à ISSENHEIM composé comme suit :

Architecte associé : Architecte associé KAUFFMANN & WASSMER Architectes, à Ste Croix en Plaine
Paysage : Atelier MOKA, à Molsheim

BET Eco. de la construction et Eco. circulaire : C2Bi, à Strasbourg
BET Structure : EPIO, à Vieux-Thann
BET Fluides (perf. éner. Et env.) : INOTEC, à Ste Croix en Plaine
Acousticien : Euro Sound Project - Réseau dB Silence, à Strasbourg

DONNE POUVOIR à M le Maire d'entrer en négociation avec le lauréat du concours notamment sur les points d'attention relevés par le jury de concours, afin de définir les conditions du contrat de maîtrise d'œuvre et de signer le contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

AUTORISE le versement d'une prime de 16.800€ TTC à chaque candidat.

DESIGNE les personnes suivantes pour faire partie du comité de pilotage :

- **M Wilfrid DE VREESE**, Maire
- **Mme Isabelle GRAFF**, adjointe au Maire
- **Mme Anne MARTIN**, adjointe au Maire
- **M Bernard PAULUS**, conseiller municipal
- **M David WEIL**, conseiller municipal
- **Mme Sylvie MEHN**, conseillère municipale
- **Mme Hélène STOLTZ**, directrice de l'école

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

La secrétaire de séance
Nathalie CAQUELIN



Osthoffen, le 5 septembre 2024

Le Maire
Wilfrid DE VREESE



Accusé de réception en mairie
067-216703637-2024-09-05-2024-DE
Date de télétransmission : 09/09/2024
Date de réception en mairie : 09/09/2024